



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 26 JANVIER 2011**

**Date de la convocation : 10 Janvier 2011**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER**

**Présents :** Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire - Présidente), Mr Henri LAURENT (1<sup>er</sup> Vice-Président - Titulaire), Mr Christian GAUBERT (Titulaire), Mr Denis SABATÉ (Payeur Départemental), Mr Bernard LAVIE-CAMBOT (Suppléant), Mr Jean-Louis VEUILLE (Suppléant), Mr Bernard PIOT (Suppléant), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr Bernard ROUSSET (Titulaire), Mr Manuel VERBRUGGHE (Suppléant), Mr François MECHINEAU (Suppléant), Mr Serge RAYNAUD (Suppléant), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Mr Bruno GRAVIER (Suppléant), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Jean FAVORY (Suppléant), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Walter GRUBER (Suppléant)

**Pouvoir :** Mr Martial MIGNET (Titulaire) donne pouvoir à Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Gilbert MITTERRAND (Président CdC Nord-Libournais) donne pouvoir à Mr Jean-Claude ORUEZABAL

**Excusés :** Mr Serge LAMAISON (Titulaire), Mr Pierre LOTHAIRE (Titulaire), Mr Philippe PLISSON (Titulaire), Mr Jean TOUZEAU (Titulaire), Mr Bernard LAURET (Titulaire 3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mr Alain PARMENTIER (Titulaire), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr Daniel MILLIET (Titulaire), Mr Claude COMIN (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Marc VIGUIÉ (Titulaire), Mr Daniel DUBOURG (Titulaire), Mr Jean-Louis SAUMON

**Absents :** Mr Thierry GELLÉ (Titulaire - Membre associé), Conseil Régional d'Aquitaine (Titulaire - Membre associé), Mr Georges-André PASTOR (Titulaire), Mr Didier BAYARD (Titulaire), Mr Alain PASTUREAU (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Jacky LAPORTE (Suppléant), Mr Nicolas TARBES (Titulaire)

**DÉLIBÉRATION N°2011-01-26 B  
OUVERTURE DE DEUX POSTES POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES**

REQUÊTE  
N° 2011-01-26 B  
**DÉLIBÉRATION N°2011-01-26 B**  
**OUVERTURE DE DEUX POSTES POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Sur la base de l'article 7.3 des statuts du Syndicat Mixte, Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

**CONSIDÉRANT**, le lancement du projet de services numériques d'administration électronique validé par une délibération du Comité Syndical en date du 30 novembre 2010 entraînant la modification de l'objet social des statuts du Syndicat Mixte,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de faire appel à des emplois qualifiés ;

Il est proposé, la création de deux emplois à temps complet :

- un Architecte et Administrateur des systèmes d'information,
- un Accompagnateur des services numériques.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie A de la filière technique pour le premier poste et administrative pour le second. Dans le cas d'une carence à pourvoir les présents postes du fait de la technicité des profils demandés, il sera possible de recourir à des agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les missions associées au poste d'Architecte et Administrateur des systèmes d'information ont pour objectif de définir l'architecture nécessaire (data center, serveurs à mettre en place, choix logiciels et interopérabilité), à la mise en place d'une plateforme mutualisée entre ses adhérents de services numériques d'administration électronique et à l'administrer au quotidien. Le détail des missions est détaillé en annexe.

Les missions associées au poste d'Accompagnateur des services numérique sont les suivantes : conception et gestion de l'offre de services numériques, aide à la conformité juridique de la dématérialisation des marchés publics, exploitation des services numériques, assistance à l'utilisation des logiciels, formation des utilisateurs et animation territoriale. Le détail des missions est détaillé en annexe.

L' équilibre économique est estimé à environ quatre ans si le nombre d'adhésions prévisionnel se réalise. Le déficit d'exploitation généré dans les trois premières années de la mise en place du projet est compensé par l'excédent du résultat 2010 du Budget Principal.

**DÉLIBÉRATION N°2011-01-26 B**  
**OUVERTURE DE DEUX POSTES POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver l'ouverture de deux postes à temps complet,
- de m'autoriser, dans les conditions prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale, à recruter des agents titulaires ou non titulaires sur des temps complets.

Nombre de membres présents : 30  
Nombre de suffrages exprimés : 31

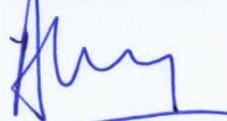
Votes :        Pour.....31  
                  Contre.....0  
                  Abstentions..0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 26 JAN 2011

Pour expédition conforme.

La Présidente  
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 39 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°2011-01-26 B  
OUVERTURE DE DEUX POSTES POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

2011  
01-26  
B

Détail du vote plural

	<b>Délégués Conseil Général</b> 5.75 voix / délégué	<b>Délégués EPCI</b> 1 voix / délégué	<b>TOTAL</b>
<b>Membres présents</b>	23	26	49
<b>Suffrages exprimés</b>	28,75	26	54,75
<b>Votes pour</b>	28,75	26	54,75
<b>Votes contre</b>	0	0	0
<b>Abstentions</b>	0	0	0

## ANNEXES

Listes des annexes :

- Annexe 1 : **FICHE DE POSTE ADMINISTRATEUR RÉSEAUX**
- Annexe 2 : **FICHE DE POSTE ACCOMPAGNATEUR SERVICES NUMÉRIQUES**

## **ANNEXE 1**

### **FICHE DE POSTE ADMINISTRATEUR RÉSEAUX**

**Création d'un emploi d'Architecture et Administration des Systèmes d'Information de Gironde Numérique, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011**

Gironde Numérique engage la création d'une plateforme mutualisée entre ses adhérents de services numériques d'administration électronique. Le poste créé a pour objectif de définir l'architecture nécessaire (data center, serveurs à mettre en place, choix logiciels et interopérabilité), à la mettre en place et à l'administrer au quotidien.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, dans le cadre d'emploi des ingénieurs. Il devra justifier d'une double compétence administration des systèmes informatiques et architecture des systèmes d'information. Au vu des impératifs techniques, une expérience d'envergure à un niveau d'expertise reconnue dans la mise en place et en œuvre technique des systèmes d'information est incontournable. Les connaissances attendues sont : mise en place et administration de serveurs virtualisés, expertise sur les serveurs web, gestion électronique de document, déploiement de services web, administration système.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les missions associées à ce poste sont les suivantes :

MISSIONS	DESCRIPTION
<b>Missions récurrentes</b>	<p><b>Architecture</b> : L'administrateur système assure le bon fonctionnement technique du système informatique par le conseil, la mise en place du nouveau matériel, la sécurité informatique et l'administration quotidienne.</p> <p><b>Gestion du Système d'Information</b> : Conseil technique, veille technologique, mise en œuvre de nouveaux matériels et des logiciels, politique de sécurité à faire appliquer, surveillance et administration permanente du système d'information, gestion de l'utilisation du réseau et respect des règles d'usage</p> <p><b>Maintenance et évolution du système d'information</b> : Surveillance et sécurité du système, responsabilité de l'évolution du système d'information, maintenance, suivi des contrats avec les fournisseurs externes</p>

<b>Services Numériques</b>	<p>Définition de la plateforme de dématérialisation : définition du Data Center, choix des serveurs et logiciels de virtualisation, mise en place des serveurs et logiciels</p> <p>Conception et mise en place d'une solution de logiciels mutualisés chez les adhérents (mise en place, administration et maintenance à distance, etc...)</p> <p>Déplacements ponctuels chez les adhérents pour des audits techniques ou interventions techniques de haut niveau</p>
<b>Actions transversales</b>	<p>Présence ponctuelle aux bureaux, comités syndicaux et commissions suivant la nécessité</p> <p>Contributions au système de gestion et de pilotage des programmes. La documentation est un des points clés du poste.</p> <p>Participation à des conférences ou salons professionnels dans le cadre de la formation professionnelle</p>

## **ANNEXE 2**

### **FICHE DE POSTE ACCOMPAGNEMENT SERVICES NUMÉRIQUES**

## Création d'un emploi d'Attaché à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Février 2011

Gironde Numérique engage la création d'une plateforme mutualisée entre ses adhérents de services numériques d'administration électronique. Le poste créé a pour objectif de définir l'architecture nécessaire (Data Center, serveurs à mettre en place, choix logiciels et interopérabilité), à la mettre en place et à l'administrer au quotidien.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des attachés. Il devra justifier d'une double compétence en gestion de la commande publique et en maîtrise des outils numériques d'administration électronique. Au vu des impératifs du projet de services numériques, une expérience à un niveau d'expertise reconnue sur le domaine de la gestion de projet, formation et de l'animation est également attendu. L'aspect relationnel étant la base de la conduite du changement qui sera conduite par l'intermédiaire de cet emploi.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les missions associées à ce poste sont les suivantes :

MISSIONS	DESCRIPTION
<b>Conception et gestion de l'offre de services numériques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et mettre en place une offre de services numériques adaptée aux besoins des collectivités membres du syndicat et aux contraintes techniques, juridiques et économiques</li> <li>- Étudie les potentiels de faisabilité de l'offre existantes de services numériques et conduit des expériences pilotes</li> </ul>
<b>Aide à la conformité juridique de la dématérialisation des marchés publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagne techniquement et juridiquement les collectivités dans l'appropriation de la gestion dématérialisée de la commande publique</li> </ul>
<b>Assistance à l'utilisation des logiciels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement technique, technique et financier des collectivités dans l'utilisation des outils numériques qui seront mis à disposition (Dématérialisation des marchés publics, Système d'Information Géographique (SIG), Dématérialisation des procédures des collectivités)</li> </ul>

<b>Exploitation de la plateforme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion au quotidien de l'exploitation de la plateforme et des utilisateurs</li><li>- Suivi du catalogue de services, des demandes des utilisateurs et des mandatements</li></ul>
<b>Formation des utilisateurs et animation territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Anime le débat territorial sur les services numériques proposés par le Syndicat avec tous les acteurs impliqués (Services de l'État, Collectivités, Établissements publics,...)</li><li>- Forme les utilisateurs sur les territoires par l'intermédiaire de la conception et de la gestion de sessions de formation</li></ul>
<b>Encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une fois les services numériques mis en place, encadrement de formateurs et d'accompagnateurs au fur et à mesure des embauches au sein du Syndicat</li></ul>